



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Compte-rendu de la réunion du Bureau de la CMFP du 12 septembre 2013

Présents: les représentants de la sous-direction FORCQ, du SPES, de l' Encadrement supérieur, des CVRH et les représentants du personnel issus de la représentativité du CTM.

Ordre du jour:

- Actualité sur le domaine compétence-formation;
- Les parcours de professionnalisation;
- Les modalités d'accompagnement des agents et des services.

En préambule la CGT souhaite exprimer à nouveau son désaccord avec la politique de GRH, initiée par la Fonction Publique et déclinée au sein de nos ministères. Elle réaffirme la nécessité de donner des repères collectifs aux agents. Cette nécessité s'oppose à une individualisation toujours plus accentuée de la gestion des personnels. Elle s'appuie pour affirmer ces propos sur la présentation du parcours de professionnalisation inscrit à l'ordre du jour. Pour la CGT, l'agent doit entretenir son porte feuille de compétences, dans un contexte en perpétuelle mutation, ce n'est pas acceptable.

La CGT réitère sa demande de présentation en groupe d'échanges voire en CTM de ce point qui est un des éléments de la GRH. Un débat plus large doit être ouvert et ne peut se limiter au bureau ou à la commission ministérielle de formation.

Quant à l'ADS/ATESAT elle renouvelle et renouvellera dans toutes les instances où elle siègera, sa demande de véritables mesures à l'attention des agents directement concernés par l'abandon de ces missions. Le ministère n'a déjà que trop tardé, il faut des moyens pour suivre individuellement le repositionnement des agents. Les 70 ETP annoncés ne sont pas satisfaisants. Ils ne couvrent pas l'ensemble des services. Des moyens humains et financiers doivent être dédiés. Le Secrétaire Général lors du conseil de perfectionnement du CMVRH du 5 juillet 2013 a demandé( au CMVRH de travailler sur l'aide au repositionnement. Quelles mesures ont été prises depuis cette date ? Les chefs de service ont dénoncé l'obsolescence des mesures initiées lors de l'abandon de l'ingénierie concurrentielle.

La CGT attend un signale fort de l'administration envers les agents qui subissent ces réformes.

- L'actualité :

La réflexion sur les travaux relatifs à la réforme de la formation professionnelle sera lancée après la réforme des textes concernant le secteur privé ;

*La CGT s'interroge sur les tentatives de rapprochement du statut de la fonction publique et celui du salariat privé ou comment abroger le statut de la Fonction Publique ?*

La formation ouverte à distance (FOAD) : une lettre de mission a été adressée au CGEDD.

*La CGT a demandé une copie de cette lettre*

Le guide ministériel sur les compétences, destinés à l'encadrement, sera présenté aux organisations syndicales en octobre.

*La CGT souhaite que ce guide soit destiné à l'ensemble des agents.*

Le bilan de la formation 2012 sera communiqué fin 2013.

- Les parcours de professionnalisation :

De quoi s'agit-il ? C'est une offre structurée d'actions de formation qui couvre l'essentiel des besoins de compétences nécessaires à l'exercice des missions dans un domaine ou un métier.

Objectifs

C'est une professionnalisation « à la carte » qui donne la possibilité de construire un parcours individualisé en fonction de la situation de chacun et d'avoir une visibilité sur les attendus en termes de compétences individuelles et collectives dans une filière métiers.

Commentaires CGT : Quelle articulation avons-nous avec la politique de GRH de nos ministères ?

Quelle reconnaissance les agents ont-ils dans leur parcours professionnel, en termes de rémunération ? Quels sont les moyens mis à disposition ?

Lors des précédentes réunions la CGT a demandé que soit inscrit à l'ordre du jour d'un groupe d'échanges ce thème qui ne peut être déconnecté de la politique de GRH et réitère sa demande de concertation élargie

L'accompagnement des agents et des services :

Depuis 2008, des restructurations ont impacté le périmètre ministériel et la composition de la population servant ses politiques. Cette initiative vise à recréer du collectif. Il s'agit d'une aide aux chefs de service pour créer ou recréer de la transversalité. Cette démarche n'est pas concurrentiel avec l'aide aux services et aux agents proposée par le CMVRH, mais consiste plutôt à du coaching. Le dispositif s'appuie sur une assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'accompagnement de CODIR. Un lieu de partage des problématiques a été créé, permettant aux participants de progresser ou de faire avancer le sujet. Cette démarche s'inscrit dans un cadre déontologique, sur mesure. C'est une alternative au secteur privé qui ne maîtrise pas le contexte ministériel.

Pour la CGT, nous y retrouvons nos mots « collectif, transversalité » mais nous ne sommes pas convaincus que notre approche soit identique.

Nous souhaitons obtenir plus d'informations concrètes sur ce thème.